



Retour de cp anticipé par mon employeur

Par **rogernymus**, le **02/05/2013** à **19:42**

bonjour je me troune vers vous car mon employeur voudrais anticiper mon retour de congee payer sous le pretexte d'inventaire , seriez vous me dire s'il en le droit?
je vous remercie d'avance de votre aide cordialement .

Par **moisse**, le **03/05/2013** à **17:00**

Bonjour,

S'il s'agit d'abrèger des congés ayant débuté, votre employeur ne peut exiger ce retour, les dates d'inventaire faisant partie de l'organisation habituelle de l'entreprise et ne constituant donc pas un événement exceptionnel et imprévu.

S'il s'agit de modifier la date de fin des congés à venir, si l'employeur respecte le délai de prévenance (un mois) il est en droit d'exiger ce retour.

Sinon c'est à vous d'apprécier.

Par **pepelle2**, le **06/05/2013** à **18:35**

Si vos congés ont été acceptés et validés, l'employeur ne peut pas unilatéralement changer les dates au dernier moment (la loi prévoit qu'il peut pour circonstances exceptionnelles changer les dates un mois avant la prise de congés (certaines conventions collectives prévoient deux mois), et de toute façon, un inventaire n'est pas une circonstance exceptionnelle). Vous n'avez donc pas à accepter ce retour anticipé et vous ne serez pas fautif.